

# LEMA

**EUSKAL INDARRA, ZU ZIRA !**  
**LA FORCE BASQUE, C'EST VOUS !**

N°180 Zkia - Juillet - Août 2013ko Uztaila - Agorila

HILABETEKARIA  
MENSUEL : 2 €

## Jeltzale Izan Être Jeltzale

### Zenbaki berezia Numéro spécial EAJ-PNB

- Des notions clés : Euskotar, humaniste, démocrate...
- La nation du PNB
- Des clichés tenaces
- Collectivité territoriale du Pays Basque

**Jeltzaleak / Les Démocrates Basques**





## **Une Collectivité Territoriale imprégnée de nos valeurs**

Ce numéro spécial d'été est basé sur les valeurs et la tradition jeltzale, en première partie. En deuxième partie, nous vous présentons notre projet institutionnel de 2009, imprégné de ces valeurs. D'inspiration abertzale, nous affirmons sans complexe, l'importance d'un territoire, celui d'un sentiment d'appartenance divers qui fonde une volonté commune d'avancer, de créer, de se projeter dans l'avenir commun de ce territoire, bref, l'existence d'une communauté de destin et d'une grande ambition pour cette communauté. D'inspiration démocrate, ce projet intègre les différences, les respecte et les fédère. Il est réaliste, en se basant sur un dénominateur commun accessible. Malgré les difficultés immédiates, la Collectivité territoriale demeure un projet d'avenir.

### **Une seule nation basque ?**

Aujourd'hui, il est assez commun de prétendre qu'il existe deux familles abertzale : la première est représentée par EAJ-PNB et la seconde par la Gauche abertzale traditionnelle. Mais a-t-on pour autant la même vision de cette patrie, cet aberria ? Voici quelques différences sur le plan idéologique.

Tout d'abord, il n'y a pas de vision d'extrême droite de la nation basque, celle qui serait exclusivement réservée, aux natifs du Pays Basque ou à ceux intégrés depuis longtemps et qui refuserait l'apport extérieur, notamment musulman. Même Sabino Arana Goiri, imprégné de théories ethnocistes du XIX<sup>e</sup> siècle avait lui-même évolué. Son héritage chrétien humaniste fut un socle d'une nation jeltzale, intégratrice des différences.

#### **L'importance des territoires historiques**

La nation du PNB a un autre rapport à l'histoire. Celle-ci n'est pas automatiquement révolue. Nous construisons notre nation à partir des enseignements du passé. Le fait provincial, celui des territoires historiques est dès le départ, central dans la vision de l'aberria jeltzale.

Le premier livre de Sabino Arana Goiri s'intitule même : « Viscaya por su independencia », « la Biscaye pour son indépendance ». La récupération



*Le chêne de Gernika : symbole des libertés Biscayennes et par extension des libertés basques.*

des fors historiques est au cœur de l'idéologie du PNB. Pour EAJ-PNB, dans la devise traditionnelle du Zazpiak-Bat : les sept provinces = 1 Pays Basque, le Zazpiak a autant d'importance que le Bat. EAJ-PNB a une vision fédéraliste, décentralisatrice de sa nation basque. Le statut de Gernika, en vigueur actuellement est inconcevable

sans les diputacions d'Araba, de Biscaye et du Gipuzkoa.

En Pays Basque nord, même si le contexte est radicalement différent, la réflexion est à poursuivre sur la pertinence des références provinciales. Au nord, les réflexions sur la Basse-Navarre et le Labourd portent davantage sur une



dimension géographique pertinente que sur un souvenir historique imprégnant les mentalités, comme en Pays Basque sud. Ici, il y a un axe rural : St-Jean-Pied-de-Port — Baigorri — St-Palais pour la Basse-Navarre et l'organisation de la grande ville en interne et en externe dans ses relations aux territoires voisins, le Pays Basque intérieur, le Sud des Landes et le Gipuzkoa.

La Gauche Abertzale et même EA, défendent une vision plus jacobine, centralisée du pouvoir basque. En Pays

territoires historiques du nord restent des références.

Ils n'ont jamais constitué des revendications spécifiques, accompagnées d'une réflexion préalable. Les territoires historiques sont à la fois des réalités passées qui continuent à imprégner le mythe abertzale.

## **Vision interclassiste et vision de classe**

Sur un autre plan, EAJ-PNB considère que toute personne du Pays Basque quelle

que soit sa condition sociale est membre de la société et de la nation basque.

L'Euskaldun, le Basque classique de la Gauche Abertzale réduit la notion du Basque à celui ou celle qui parle la langue basque, l'euskara-duna. Il y a également un fondement idéologique gauchiste

qui fait de l'euskara, la langue de l'opprimé, de l'ouvrier, du prolétaire.

L'Euskaldun socialiste est celui qui se bat pour son émancipation dans un rapport de classe face au patronat. Il y a donc une vision de classe qui fait du patron, un capitaliste avant d'être Basque. Aujourd'hui, elle défend au mieux, les petites entreprises qui seraient également victimes du Grand capital néolibéral financier.

Mais il s'agit d'une distinction artificielle comme si l'on pouvait empêcher le mouvement d'expansion des entreprises et comme si la taille était un facteur mécanique de l'exploitation humaine.

## **Une nation européenne ?**

Pour EAJ-PNB, la nature fédérale de la nation basque la projette naturellement comme une nation parmi d'autres dans l'Europe fédérale. La Gauche Abertzale, dans sa vision altermondialiste et internationaliste de gauche situe la nation basque parmi les nations solidaires du Tiers-Monde. La dimension européenne n'est pas fondamentale. Ainsi, la gauche Abertzale s'est prononcé historiquement contre le Traité de Maastricht ou le Traité Constitutionnel Européen, alors qu'EAJ-PNB avant soutenu ces deux Traités.



Pour EAJ-PNB, chacun est basque quelle que soit sa condition sociale

Basque nord, ses combats institutionnels ont toujours porté sur l'ensemble du Pays Basque nord, même si les trois

## **Nationalisme / République ?**

Aujourd'hui, beaucoup accusent les nationalistes de trahir les valeurs de la République, en général sans entrer dans le détail. Il nous est sans doute reproché de nous séparer des autres Français et donc de refuser de vivre ensemble, de refuser la fraternité républicaine et de rompre avec la loi commune et donc l'égalité devant la loi. De façon plus théorique, il y aurait également le citoyen républicain qui ne se revendique d'aucune origine, d'aucune religion, face au nationaliste qui lui est ancré dans un particulier culturel et linguistique, d'où la critique rapide de l'ethnicisme.

La République ignore a priori toute référence culturelle particulière, donc, cela

sort de son cadre. Ce raisonnement est partiel puisqu'il ignore totalement la logique nationale qui est également en cours en France. La nationalité française nous est même imposée. Inutile de mettre des lunettes républicaines pour nous regarder, alors qu'il faudrait y mettre des lunettes nationales.

Le sentiment national basque est le fruit d'une démarche individuelle dans laquelle la personne s'identifie à un peuple basque et se projette dans une nation basque, dans un projet d'avenir. C'est une nation maîtresse de son destin qui édicte ses propres lois. Cela est également vrai pour la nation française.

Les lois basques seraient différentes des lois françaises, comme ces dernières sont différentes des lois allemandes ou espagnoles. Encore qu'aujourd'hui, cela soit très relatif avec une législation européenne commune. Il n'y a pas d'animosité envers le voisin, pas de nationalisme de rejet, la fraternité est même encouragée et le fait de se référer à une culture, à une langue est également vrai en France. Encore une fois, ne confondons pas la nation et la République. L'important est d'avoir une nation basque avec un esprit républicain, à savoir, la volonté de promouvoir une entente entre personnes différentes. C'est notre cas.



## **Maite Lafourcade :**

### **« en 1789, la tradition provinciale a été éradiquée »**

Une réflexion sur le fait provincial est incontournable, pour nous, jeltzale du Pays Basque nord. Maite Lafourcade, professeure émérite de droit et spécialiste du droit basque nous apporte un éclairage historique sur l'éradication des provinces basques du nord.

#### **Quel était l'état des provinces basques à l'heure de la Révolution de 1789 ?**

Elles jouissaient d'une totale autonomie. Le Labourd avait conservé les institutions traditionnelles, puisqu'en 1789, le Biltzar était exclusivement composé des délégués des paroisses (actuelle commune) de l'époque, essentiellement des paysans et des pêcheurs. La faible présence de la noblesse explique sans doute ce phénomène.

La Basse-Navarre était organisée à deux niveaux : les Etats Généraux de Navarre réunissaient les 3 Ordres : Tiers Etat, noblesse, clergé, à l'échelle de la province. Ils assuraient le lien avec l'extérieur, essentiellement, la question fiscale avec le Royaume. Il s'agissait d'un cupo avant l'heure puisque les Navarrais négociaient chaque année, une somme globale à verser à la monarchie. Elle changeait tous les ans, pour ne pas être coutumière et se transformer en règle. Les Navarrais parlaient d'« engagement d'honneur et solidaire ». Ces Etats Généraux se réunissaient dans des endroits différents pour que là aussi, la coutume ne devienne pas une règle. C'est l'origine de la querelle sur la commune capitale : St-Jean-Pied-de-Port ou St-Palais ? Ensuite, en interne, chaque vallée gardait son autonomie, son organisation par délégués paroissiaux, ainsi que son administration. L'esprit valléen toujours présent aujourd'hui : Amikuztar, Garaztar, Baigorriar ou Oztibartar remonte loin dans le temps.

La Soule avait été déjà en partie dénaturé puisque la Cour d'Ordre de Soule réunissait le Grand Corps avec la Noblesse et le Clergé, d'une part et le Sylviet de Soule, d'autre part. Ce dernier représentait l'institution séculaire qui réunissait les délégués de chaque paroisse souletine. Chacun des deux Corps disposait d'une voix, d'où l'obligation de s'entendre. L'importance et la pression

#### **Comment ont-elles répondu aux cahiers de doléances et à la réunion du Tiers Etat ?**

Toutes les provinces étaient hostiles au changement de leur statut.

Le Biltzar du Labourd envoya ses représentants à Paris avec les célèbres frères Garat. Dans les cahiers de doléances, les Labourdins affirmaient ne pas vouloir changer d'institutions, fait unique !



*Plaque commémorative du Biltzar du Labourd, devant la Mairie d'Ustaritz.*

de la noblesse souletine avait altéré le poids du sylviet, au cours du temps. Ces institutions avaient une administration et un budget pour traiter tout ce qui concernait la province : l'état des chemins, la police et la lutte contre le brigandage et même une médecine publique gratuite. Elles constituaient réellement une exception dans la France de l'époque.

*« satisfaits de leur régime, ils craindraient d'en changer ». Les quelques Nobles quant à eux ont écrit : « partout ailleurs, messieurs, les communes réclament cette égalité précieuse, le droit le plus ancien et le plus naturel des hommes, ici c'est la noblesse qui le demande... Nous demandons à être admis aux Assemblées particulières des paroisses et aux Assemblées Générales du pays... ».*



Les Etats Navarrais n'envoyèrent pas de représentants aux Etats Généraux de France. Ils disaient qu'ils n'étaient pas concernés comme étant un Royaume distinct. Mais, Ils réagirent le 08 octobre lorsqu'ils apprirent que l'Assemblée Nationale modifiait le titre du Roi qui perdait le titre de roi de France et de Navarre pour celui de roi des Français.

Le Labourdin Garat intervient au nom des Navarrais : «... il ne reste à la Navarre qu'un parti à prendre, c'est de se déclarer République indépendante. Ceux qui doutent... connaissent mal nos montagnes et l'intrépidité des Basques ».

Les Souletins, quant à eux menacent l'Assemblée Nationale d'une révolte de leur province, en cas de changement.

## **Pourtant, la nuit du 4 Aout 1789, c'est la suppression de toutes ces institutions...**

Elles ont été assimilées aux autres institutions d'Ancien Régime, alors qu'elles constituaient des exceptions ; ainsi en labourd, la suppression des privilèges de la noblesse n'avait pas de sens puisqu'elle n'en avait aucun ! Les demandes locales écrites dans les cahiers de doléances n'ont pas été prises en compte. Nous étions déjà très petits pour véritablement peser. Ensuite, en 1804, le Code Civil des Français basé sur l'individualisme changera considérablement le droit basque, basé sur la famille et la communauté. C'est un bouleversement considérable, dans un souci d'unification de la Nation française et de sup-

pression des provinces. Les Basques furent intégrés dans le département du Béarn, puis des Basses Pyrénées, par décret du 26 février 1790.

La Terreur est ici aussi une période de révoltes et de troubles, avec des émigrations, en Espagne où les nobles émigrés formèrent la légion St-Simon. Certains d'entre eux dinaient un soir à Itsasu pour recruter des révoltés, mais les représentants de la Convention l'apprennent. Il s'en suivit une terrible répression avec des personnes guilloténées, d'autres sont déportées.

Contrairement au Pays Basque sud, les revendications ne portèrent plus sur un retour des institutions provinciales, mais sur la création d'un département Pays Basque.

## **Abertzalisme : quelques notions de base**

Jean Claude Larronde, historien reconnu, auteur d'une thèse sur Sabino Arana Goiri nous éclaire sur quelques notions de base de l'abertzalisme, ainsi que son évolution.

### **Sabino Arana Goiri a conçu plusieurs termes pour nous projeter dans la nation basque. Quel est le sens des termes généraux jeltzale et abertzale ? Ont-ils évolué au cours du temps ?**

Effectivement, Sabino Arana Goiri (1865-1903), le fondateur du nationalisme basque a conçu un grand nombre de néologismes en langue basque. A tel point que la linguiste Inés Pagola Hernández a pu écrire un gros livre de 450 pages sur ces néologismes créés par Sabino, livre publié par l'Académie de la Langue Basque Euskaltzaindia en 2005 (Collection Iker-18).

Pourquoi Sabino a-t-il été amené à créer tous ces néologismes ? A mon avis et pour suivre les explications de Inés Pagola Hernández, pour trois raisons essentielles : pour introduire dans la langue des mots de construction basque à la place de mots d'origine

étrangère qui avaient fini par s'imposer dans le langage courant, pour pouvoir correspondre à de nouvelles nécessités et de nouveaux besoins qui se fai-

Sabino Arana Goiri



saient jour dans la société de son époque et enfin pour perfectionner les formes lexicales autochtones.

Son « purisme » dans cet exercice a été jugé excessif par certains commentateurs. Déjà dans un article de Gure Herria de 1950, Philippe Oyhanburu avait critiqué le « danger de la néologisation à outrance ». On peut remarquer que si certains termes ont « réussi » comme Aberri (Patrie) ou Ikurriña (drapeau basque), d'autres également créés par Sabino ont été loin de connaître la même fortune comme Izparringija (Journal), Txadona (Eglise) ou encore Urkutz (Religion). On peut ajouter qu'en linguistique, Sabino avait quelques lacunes. Cependant, si on élimine certains mots et certains excès, son apport dans ce domaine se révèle intéressant.

On sait qu'entre autres, Sabino a créé le mot Jeltzale (partisan de JEL, c'est-à-dire partisan de Jaungoikua eta Lagi Zarra - Dieu et les Vieilles



Lois). Par « Vieilles Lois », Sabino entend la constitution politique traditionnelle du Pays Basque et toutes les institutions basques, écrites ou non écrites, de droit privé et de droit public. Profondément catholique, Sabino avait placé en tête de sa devise Jaungoikua (Dieu). Il a élaboré une doctrine religieuse originale : indépendance entre l'Eglise et l'Etat, harmonie entre l'Eglise et l'Etat, subordination du civil au religieux. J'ai étudié cette doctrine religieuse dans ma thèse sur les débuts du nationalisme basque, thèse soutenue à l'Université de Bordeaux en 1972 et publiée en castillan par les éditions Txertoa en 1977 (p. 90-97).

En 1977, à son Congrès de Pampelune, le Parti Nationaliste Basque, tout en gardant la devise JEL, s'est déclaré aconfessionnel.

Le mot *jelkide*, qui trouve aussi son origine dans JEL, signifie membre du Parti Nationaliste Basque.

Quant au terme *abertzale*, il signifie « patriote » ; il se décompose en *Aberri* (Patrie) et *(t)zale*, (celui qui aime). Partant de là, on peut définir l'*abertzalismo* comme le mouvement de revendication de l'identité basque. Selon moi, il équivaut à « nationaliste » même si certains *abertzale* préfèrent se dénommer « patriote » et rejettent l'expression de « nationaliste ». Mais « nationalisme » ne veut-il pas dire « revendication de la nation basque » ? Ce n'est pas parce que certains détracteurs du nationalisme se sont évertués –d'après moi, depuis les guerres en Yougoslavie au début des années 1990- à donner une connotation péjorative à ce terme, que cela doit être forcément accepté.

Pour terminer, si le terme de *Jeltzale* n'a pas connu d'évolution au cours du temps, par contre il me paraît que le terme d'*abertzale* a été repris par la gauche dite justement *abertzale* qui lui a donné un nouveau sens socialiste et internationaliste.

### **Pourquoi avoir inventé le terme d'Euskotarra ? Ce concept revêt-il un autre sens aujourd'hui ?**

Le mot Euskotarra ou plutôt Euzkotarra a été créé par Sabino pour signifier Basque de n'importe quel territoire basque, qu'il sache ou non l'euskara, par opposition à Euskaldun (celui qui parle basque). Sabino voulait ainsi en quelque sorte donner en langue basque, une signification plus ample au concept de « Basque », jusqu'alors réservé à celui qui parlait basque. C'est à partir de 1897 que Sabino commence à employer le mot Euzkotarra mais c'est dans le numéro 1 de sa revue Euzkadi, qui paraîtra en 1902, qu'il consacrera un long article intitulé Euzko, consacré à ce dernier mot et à ses dérivés. Avec le temps, Euzkotarra équivaudra souvent à « nationaliste basque ».

### **Que revêt la notion de burujabetza, la souveraineté basque ?**

Burujabetza signifie souveraineté, souveraineté basque en l'occurrence. Il me paraît que ce terme équivaut à celui « d'autogouvernement ». Pour cerner cette dernière notion, je voudrais citer un article d'un *jelkide* guipuzcoan, José Manuel Bujanda Arizmendi, qui me semble particulièrement éclairant, comme d'ailleurs tous les articles de cet auteur (Diario de Noticias de Gipuzkoa, 20 février 2012) :

*« Je pense que nous sommes un Peuple avec une identité propre dans l'ensemble des peuples d'Europe, dépositaire d'un patrimoine historique, social et culturel singulier, qui se répartit géographiquement en sept territoires... Un Peuple avec la volonté de continuer à le demeurer. J'estime qu'Euskadi a le droit de définir son propre avenir, comme il l'a fait à la majorité absolue le 15 février 1990 au Parlement Basque et ce, en conformité avec le droit d'auto-détermination*

*des peuples, droit reconnu internationalement... Comme nationaliste, je pense que l'autogouvernement basque doit remplir toujours trois caractéristiques : un pouvoir suffisant pour garantir l'identité collective basque, un pouvoir suffisant aussi pour développer le potentiel économique d'Euskadi et une capacité organisatrice suffisante pour pouvoir articuler une société basque solidaire, équilibrée, juste et dotée d'une grande cohésion... C'est un défi en faveur d'un modèle politique relationnel qui respecterait notre identité, qui permettrait que notre libre volonté démocratique possède des mécanismes de façon à être respectée, qu'elle intègre différentes sensibilités et qu'elle puisse articuler sa relation à l'Etat pluriel par le biais de pactes et d'accords...*



*Iñigo Urkullu, l'actuel Lehendakari et Bakartxo Tejeria, Présidente du Parlement Basque, défendent une nation basque intégratrice*

*Il s'agit de construire une Euskadi avec une forte cohésion, dont le projet serait partagé par des gens de sensibilités différentes, une Euskadi ouverte au monde et à la différence créative, capable d'attirer des personnes venues d'ailleurs qui voudraient développer leurs talents et leur créativité parmi nous. C'est-à-dire qui se sentent attirés par ce qui est basque. La permanence et le développement de l'Euskadi autogouvernée supposent qu'on soit capable de faire en*



sorte que les valeurs qui identifient les Basques soient attractives pour ceux qui veulent partager leur vie ici et avec nous. »

**De façon générale, peut-on dire que l'on est passé d'une première nation défensive et hostile à l'influence extérieure à une nation basque intégratrice qui chercherait l'harmonie sociale entre différents ?**

Il y a un peu de ça en effet, même si la première partie de la phrase interrogative- « première nation défensive et hostile à l'influence extérieure »- demande à être fortement nuancée.

On a vu avec le beau texte ci-dessus de José Manuel Bujanda Arizmendi que la seconde partie de la phrase- « nation basque intégratrice qui chercherait l'harmonie sociale entre différents » - revêt effectivement une grande justesse et actualité.

Pour en revenir aux premières années du nationalisme, je crois qu'il faut distinguer deux périodes bien distinctes.

De 1893 à 1898, ce sont des années d'affirmation, on peut dire d'exaltation nationaliste « pure et dure ». Sabino s'y sentait obligé à cause de l'état de prostration de la société biscayenne de son époque et à cause d'une immigration galopante en provenance de toutes les provinces de l'Espagne, immigration non respectueuse des caractéristiques propres à la culture basque.

Celle-ci était à court terme en danger de mort. Il y a donc dans son discours de ces années-là quelques excès - qui font aujourd'hui encore les délices des détracteurs du nationalisme basque- mais qui s'expliquent si l'on tient compte du contexte de l'époque et qui dès lors deviennent compréhensibles lorsqu'on est de bonne foi. Ce discours ne dure que cinq années et est abandonné par Sabino lui-même.

De 1898 à 1903, date de la mort prématurée de Sabino (à 38 ans !), le

contexte a radicalement changé. Ce sont les années de ce que j'appellerai « le pragmatisme possibiliste ». L'année 1898 marque le tournant. L'Espagne qui a eu l'outrecuidance de déclarer la guerre aux Etats-Unis d'Amérique (rien que ça !) subit une lourde défaite militaire et se retrouve

Bilbao créé en 1899 et qui dépasse dès sa création 1100 membres alors que la première société nationaliste Euskeldun Batzokija, créée en 1895, avait durant les deux années de son existence, des effectifs réduits la plupart du temps à moins d'une centaine de membres.



*Le Parlement Basque réunit toutes les sensibilités du Pays.*

privée de ses colonies d'outre-mer en particulier de Cuba et des Philippines. Une grave crise politique mais aussi morale va déstabiliser toute la Péninsule. Une large partie de la société basque, mais aussi catalane, va commencer à entrevoir des possibilités de renouveau, de renaissance et de redressement (« resurgimiento ») à partir de ces provinces périphériques plus développées et plus dynamiques.

Cette même année, Sabino est élu député provincial de la Biscaye (l'équivalent de nos conseillers généraux). Il s'adresse à de nouveaux secteurs de la population qui commencent à être attirés par le nationalisme, en particulier les membres de la société récréative de Bilbao, dénommée « Euskalerrria », qui sont à la fois libéraux et partisans des Fueros. Sabino parle même de « semi-nationalistes » (nos alderdizale d'aujourd'hui ?) à propos des membres du Centro Vasco de

Cette ouverture se poursuit après la mort de Sabino. L'influence libérale va de pair avec une certaine modération. L'extrémisme est abandonné et les quelques membres qui continuent à parler de « race basque » sont fortement marginalisés. C'est si vrai que dès 1907, le Roi d'Espagne nomme un nationaliste basque comme maire de Bilbao. Cette nomination n'aurait en aucun cas pu avoir lieu si le nationalisme avait continué sur sa lancée des cinq premières années.



Mensuel d'opinion basque

25, rue Thiers - 64100 BAIONA  
Tél. : 05 59 46 15 34 - Fax : 05 59 59 54 84  
Directeur de la publication : Beñat OTEIZA  
b.oteiza@eaj-pnb.eu

Imprimerie Arizmendi - Place de la gare, Saint-Jean-Pied-de-Port  
Design graphique / mise en page : Izar Design  
N° CPPAP 0613 P 11238



## **EAJ-PNB, un mouvement centré sur l'humain**

**EAJ-PNB est un mouvement qui place l'homme et ses préoccupations avant toute pensée de système socialiste ou communiste, une autre différence avec la Gauche Abertzale. Quelle est donc cette seconde nature d'EAJ-PNB, dont le premier pilier est l'abertzalisme ?**

### **D'où vient le terme d'humanisme ? Est-ce rattaché à un courant philosophique particulier ?**

L'humanisme est apparu, en tant que mouvement culturel et philosophique, aux beaux jours de la Renaissance, autour des grands esprits de l'Europe qui émergeait de l'ère médiévale : redécouverte des philosophes grecs et romains, après la chute de Constantinople, assimilation des apports brillantissimes de l'Islam en matière scientifique notamment, mais aussi une lecture nouvelle de l'Evangile et une première forme de sécularisation avant même la Réforme luthérienne. Dante, De Vinci, Erasme, Montaigne ou bien l'anglais Thomas More... autant de « peintures » comme on dirait aujourd'hui, qui ont replacé l'Homme au cœur de la société et du monde, sans pour autant l'opposer à Dieu.

### **Quelles sont les idées centrales de l'humanisme ? en quoi différent elles du libéralisme, du socialisme ou du communisme ?**

Dès ses origines, clairement chrétiennes, l'humanisme a mis en avant les notions de liberté ou libre arbitre, de tolérance, d'indépendance, d'ouverture et de curiosité d'esprit, favorisant ainsi la raison, le progrès et les sciences, sans oublier la dimension divine de l'Homme. Un sacré défi à l'époque !

L'humanisme, dans son versant politique, doit évidemment être différencié des grands mouvements de pensée qui ont marqué le XIX<sup>ème</sup> et le XX<sup>ème</sup> siècle.

Le libéralisme donne la priorité à la liberté individuelle et limite le rôle de l'Etat à ses fonctions régaliennes et de régulation de l'économie. C'est une vision qui reconnaît la réussite et qui fait de l'argent l'étalon de toute chose. L'humanisme politique est attaché à la liberté, mais pas comme l'alpha et l'oméga de la société. Car les excès du libéralisme économique, à travers le capitalisme, pousse à l'égoïsme et aux inégalités.

*Emmanuel Mounier, philosophe personnaliste*



Le socialisme fait de l'Etat la mesure de toute chose, et préconise un interventionnisme qui, poussé à l'extrême, décourage l'initiative privée et démobilise le corps social. Et dans le pire des cas, a permis le développement d'un système totalitaire dans sa version communiste. A trop jouer l'égalité, les socialistes, même dans leur version la plus light, font de l'Etat providence le seul remède à la crise, au risque de favoriser des postures égalitaristes qui riment souvent avec centralisation et

uniformité. Ce dont souffre le Pays Basque, évidemment, mais aussi la France.

L'humanisme politique, s'il partage avec l'écologie, le souci d'un développement harmonieux et respectueux des ressources naturelles, rejette en revanche tout dogmatisme « vert ». Au nom de l'écologie, on ne peut pas renoncer au progrès scientifique ou à l'emploi industriel par exemple.

### **Pourquoi EAJ-PNB aime à se définir comme humaniste ?**

L'humanisme politique plonge ses racines dans la démocratie-chrétienne, comme le PNB lui-même, sans pour autant reposer sur une vision confessionnelle ou cléricale de la société. L'humanisme s'est laïcisé, malgré les apports remarquables de penseurs catholiques comme Emmanuel Mounier ou Marc Sangnier. Le PNB a fait de même, depuis les années 30. C'est tant mieux car le combat politique, et dans notre cas, l'engagement abertzale doit s'ouvrir au plus grand nombre, pour « coller au mieux » au pluralisme de la société basque. L'humanisme politique, ou démocrate, comme disent certains philosophes, fait de l'Homme, - entendu comme l'homme et la femme bien sûr -, l'objet et la finalité de toute action politique, au même titre, pour ce qui concerne le PNB, que la construction nationale en Euzkadi. Au service de l'être humain, pris dans sa composante personnelle aussi bien que sociale, et au service du Pays Basque, voilà comment on pourrait résumer la signature politique d'EAJ-PNB.



### Une autre notion rattachée à la promotion de l'humain est le terme de démocrate. Au-delà du système politique, quelle est la doctrine démocrate ?

C'est l'autre face de l'humanisme politique. Le PNB est un parti dont les valeurs sont humanistes, et dont le projet est démocrate. Au sens où l'entendent les nord-américains par exemple. Par démocrate, je crois qu'il faut comprendre un parti réformiste qui fait du progrès et du pragmatisme des leviers de l'action publique. Il faut comprendre aussi un parti qui fait confiance aux citoyens libres, éduqués, et éclairés, et à leurs représentants librement choisis. Nous croyons que la démocratie moderne est un subtil équilibre entre participation citoyenne et représentation élue. Un parti démocrate fait aussi confiance aux corps intermédiaires, qui sont autant de relais de la démocratie : la famille, les associations, les syndicats, les coopératives, et toute forme organisée et pacifique d'organisation sociale. Ce sont des protections contre l'arbitraire, contre la mondialisation, contre l'égoïsme. En termes plus

concrets, être démocrate et humaniste, c'est donner la priorité à l'éducation, à l'initiative, à l'éthique et à la solidarité à tous les échelons de la société et entre les générations.

### Quelles sont les connexions entre la pensée humaniste et la tradition démocrate ?

Ces connexions sont historiques, bien sûr, à travers les diverses formes politiques de la démocratie chrétienne, mais aussi de la social-démocratie et du libéralisme politique. Au-delà des valeurs, qui sont celles d'EAJ-PNB depuis près de 120 ans, il y a une praxis politique et un projet de société. Le refus de toute forme violence a guidé l'action du PNB au sud pendant des décennies. Que ce soit en organisant la résistance au soulèvement franquiste ou en faisant face à la violence d'ETA. Le PNB en Pays Basque sud, privilégie la négociation et le consensus pour faire avancer la société vers plus de progrès, plus solidarité, plus de

richesse aussi. La recherche de marges nouvelles de souveraineté en Hegoalde ou d'une reconnaissance institutionnelle en Iparralde n'est pas une fin en soi. C'est la voie démocratique pour donner au peuple basque les moyens de construire son avenir, en Europe, dans un souci permanent de liberté et de responsabilité.

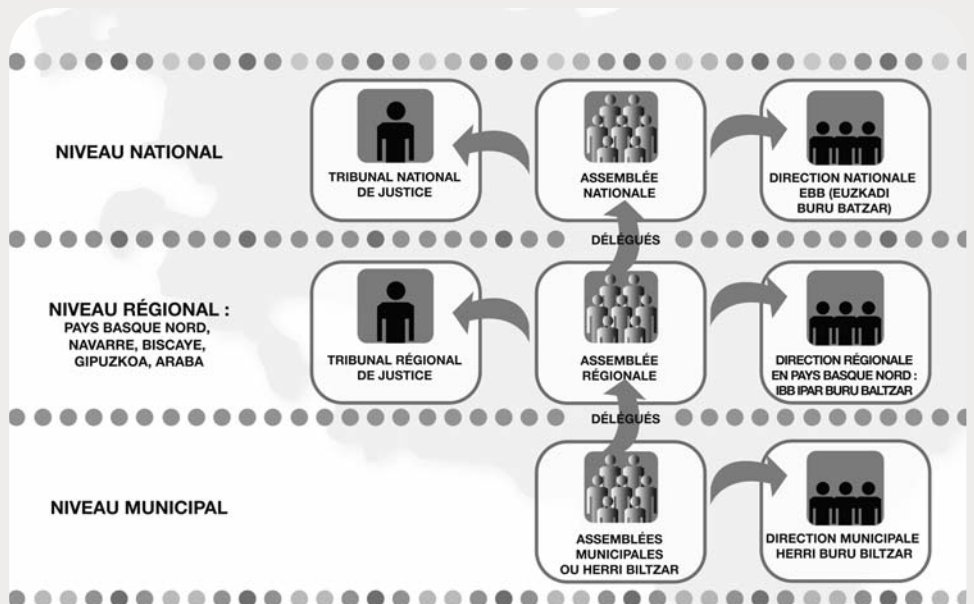


Suivi de la campagne démocrate par Irigo Urkullu

L'humanisme politique et la tradition démocrate sont inséparables l'un de l'autre. Ils permettent en tout cas au Parti nationaliste basque d'ouvrir ses portes et son projet à tous les basques qui veulent s'engager pour leur pays avec générosité, sans sectarisme ni dogmatisme.

## L'organisation fédérale d'EAJ-PNB

Elle est un condensé entre le système politique basque traditionnel et la démocratie basée sur le droit de vote des individus. Elle a gardé de l'organisation traditionnelle, le système de la délégation, les délégués de chaque paroisse se réunissaient, en Biltzar, au Labourd, à Ustaritz ou, dans les Casas de Juntas, en Biscaye, à Gernika. Le droit de vote n'est plus le fait des maîtres de maison, mais de chaque citoyen. Notre organisation est hyper décentralisée et démocratique. Chaque groupe local et ses militants sont régulièrement sollicités pour voter sur les décisions à prendre. L'organisation est à 3 niveaux : local, régional et national. EAJ-PNB : 30 000 militants et 200 organisations municipales.





## **Des clichés tenaces injustifiés**

**Il y a souvent un présupposé tenace venu de schémas anciens imposés. La dévalorisation de la langue et de la culture basque s'est considérablement réduite. Mais dans le fond, le futur, l'avenir, l'ouverture passent encore pour beaucoup par la France, ses institutions, sa culture et sa langue.**

### **Vous avez une vision fermée du Pays Basque...**

Cela vient peut-être du fait que l'espace basque est plus réduit que le français. « Moi, je reste dans un grand pays, alors que tu décides de quitter ce grand espace pour un petit territoire avec ses frontières. » Pourtant, il s'agit d'un sentiment national personnel qui n'a aucun rapport avec la taille de l'espace représenté. Ce n'est pas la taille d'un pays qui présuppose une fermeture ou une ouverture. Dit-on d'un Islandais ou d'un Néerlandais qu'ils sont plus fermés qu'un Allemand ou un Espagnol parce que leur pays serait plus petit ? Non cela n'a aucun sens.

Inutile également de projeter en réduit, la nation classique d'hier avec ses frontières. Depuis les années 30, EAJ-PNB est parmi les promoteurs de l'idée européenne. La soi-disant fermeture dans des frontières ne tient pas à la réalité des faits pour un Parti favorable à l'euro, au Traité de Maastricht et au traité constitutionnel européen. EAJ-PNB est depuis longtemps favorable à une Europe fédérale. Notre indépendance du XXI<sup>ème</sup> siècle, c'est une nation basque européenne, présente dans les instances internationales.

Il y a également une « peur ethnique ». L'attachement à une histoire, à une culture, à une langue, si elle suppose la continuité d'un passé est d'abord une question de choix individuel. Il n'y a pas de projet politique ethnique, c'est-à-dire, une nation réservée à ceux ou celles nés en Pays Basque, à être les seuls légitimes à porter l'identité basque et exclurait les autres. Il est vrai qu'individuellement, il y a pour certains un héritage culturel indéniable, mais c'est bien le choix individuel qui compte, notamment pour ceux et celles qui découvrent et s'attachent à ce pays. La nation basque d'EAJ-PNB intègre les différences et les respecte.

### **La globalisation économique condamne la petite échelle de la nation basque**

Là encore, c'est le fantasme du repli vers un petit territoire à l'heure de l'ouverture des marchés. En matière économique, le global s'accompagne d'une importance accrue du local. La vision d'une entreprise privée purement autonome laisse la place à une entreprise de plus en plus fondée sur l'intelligence, la création, l'innovation qui a besoin d'un environnement immédiat favorable pour croître. Soutien à la création et au développement d'entreprises via les pépinières d'entreprises, les technopoles, soutien à l'investissement, à l'innovation, à la formation, à la certification de qualité... sans évoquer les formules de partenariat type cluster, le soutien local devient indispensable d'où l'importance donnée à des organisations politiques décentralisées proches du terrain, pour répondre au mieux à la multitude des besoins et des situations.

### **Vous vivez sur des illusions, le Pays Basque n'a jamais existé !**

C'est une réflexion courante anachronique. Inutile de plaquer pour le X ou le XII<sup>e</sup> siècle, un concept comme la nation par la souveraineté du peuple qui n'existe que depuis 200 ans ! Le Pays Basque existait au niveau de ses territoires historiques. Puis, la prise de conscience d'une culture et une langue commune a permis à l'émergence d'une nation basque, au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Cela n'a rien d'artificiel et répond aux théories nationales classiques contemporaines.

### **Le Pays Basque ne sera jamais une nation reconnue. Inutile de poursuivre des chimères !**

Le droit international qui s'impose aux Etats va plutôt dans le sens de la reconnaissance des nations par la voie

démocratique. Il ne faut pas croire que même puissants, les Etats français et espagnol maîtrisent tout, y compris un Droit international qui s'impose à eux. Ils peuvent également évoluer dans le sens d'une plus grande considération à l'égard de nos revendications. Cela dépend également du renforcement électoral et politique de l'abertzalisme, en Navarre et en Pays Basque nord.

### **A l'heure de l'Union Européenne et de la mondialisation, la nation basque, c'est dépassé !**

C'est l'idée qu'il y aurait un mouvement historique vers la concentration pour accéder à des échelles plus vastes. Economie mondialisée, institutions politiques mondialisées. C'est une pensée politique qui est celle d'un mouvement historique vers la grande taille. Elle omet la contradiction qu'engendre la mondialisation. Si d'une part, il y a la création progressive d'un grand marché planétaire, les risques voire la peur de l'uniformisation, les chocs culturels concernant l'Islam par exemple engendrent aussi une affirmation identitaire, que nous positivons en acceptant les autres. Il y a un double mouvement d'élargissement des frontières, de contact à l'autre et de réaffirmation de sa personnalité, de son identité collective, face à un autre, des autres très différents, comme pour affirmer son existence. C'est un mouvement général à accepter, en évitant les formes extrêmes que sont l'uniformisation et l'identitaire de rejet. L'émergence de nouvelles nations européennes, catalane ou écossaise ne va pas à l'encontre de l'Union Européenne. Au contraire, plus le nombre de nations augmente, plus la gouvernance devient complexe et exige l'émergence d'un pouvoir fédéral qui soit au-dessus de chaque nation.



## **Herria zain !**

# **Pour une "Collectivité territoriale du Pays Basque"**

La grande majorité des élus et des forces économiques sont favorables à une institution pour le Pays Basque. Une grande partie de la population y adhère également même si ce projet n'est pas encore clairement lié à leurs préoccupations quotidiennes...

## **Pourquoi une Collectivité territoriale ?**



*Pierre tombale de Lehendakari Agirre, avec le serment prononcé lors de son investiture*

### **Être reconnu(e)**

Pour nous abertzale d'EAJ-PNB, cette revendication institutionnelle est importante parce qu'elle permet la reconnaissance d'une communauté de citoyens qui sont attachés et s'identifient à un territoire : le Pays Basque. Et ce territoire ne dispose d'aucun Pouvoir local pour assumer son développement et agir en faveur de ses habitants. C'est pourquoi EAJ-PNB a fixé au coeur de son combat politique la revendication et la promotion d'une institution pour le Pays Basque nord.

Le projet de « "Collectivité territoriale du Pays Basque" » est la pierre angulaire de ce Pouvoir local. Ce projet n'est pas une fin en soi, mais une proposition mûrement réfléchie destinée à nourrir le débat et ouvrir un nouvel horizon institutionnel pour notre territoire.

### **Être proche des citoyens**

Connaître et agir au plus proche des besoins sociaux, au plus près des personnes, en suivant leur parcours, en mettant en valeur leur qualité n'est possible que dans la continuité des pouvoirs locaux.

Construire une crèche pour les enfants, développer une pépinière d'entreprises pour aider les jeunes entrepreneurs, développer la formation professionnelle des salariés, assurer les transports en commun en ville pour le déplacement quotidien, soutenir les commerces de proximité, aider les artisans à se former notamment aux nouveaux matériaux "durables", aider les producteurs à créer un marché local, à constituer une filière ou à vendre en commun leurs produits, aider au quotidien les personnes dépendantes, renforcer les clubs sportifs, de pelote ou de rugby pour l'épanouissement des jeunes, promouvoir des spectacles de qualité...

### **Les pouvoirs locaux sont déterminants**

Les institutions décentralisées comme le Département ou la Région impulsent, soutiennent et financent ce type d'initiatives qui sont notre quotidien. Aujourd'hui, en France, 73% des investissements publics sont réalisés par les collectivités locales : communes, intercommunalités, départements et régions. Le besoin de nouveaux services aux personnes et aux entreprises donne aujourd'hui à ces collectivités un rôle indispensable.

### **Les 2 CTPB**

Nous défendons également la Collectivité Territoriale du Pays Basque promue par les Conseils de Développement et des Elus, parce qu'elle est aujourd'hui l'objet d'un large consensus, condition indispensable pour un accord des décideurs parisiens. Cette CTPB est un super département avec 8 compétences régionales. Elle aura les moyens de mener une véritable politique.

Pour autant, nous réfutons l'argument de la taille avancé par les deux Conseils pour mettre en cause la pertinence de notre projet. La taille n'a pas d'influence sur la prospérité d'un territoire. Au contraire, la dimension régionale simplifie et s'inscrit dans l'avenir, parce que la régionalisation des réseaux : CCI, santé... des politiques publiques européennes continue de se renforcer. (Voir page 20)

Grâce à leur proximité, les collectivités décentralisées connaissent bien leur territoire, les citoyens, les entreprises, les associations, les syndicats.

Cette proximité leur permet de trouver les meilleures solutions. Une Collectivité territoriale spécifique pour le Pays Basque est avant tout l'instrument le plus efficace pour répondre à l'attente de la population locale et préparer l'avenir de nos enfants et de notre territoire si particulier. Des compétences et de la proximité, voilà les ressorts du Pouvoir local dont nous avons besoin en Pays Basque.



### **Pourquoi une institution à l'échelle du Pays Basque ?**

Le territoire est un espace, porteur de sens, forgé par les hommes et les femmes qui l'ont occupé et le font vivre et évoluer. Certains aimeront la langue – l'euskara, les chants, les danses,

d'autres apprécieront les sorties en montagne ou à la mer, la chaleur d'un village, une partie de pelote ou d'autres encore se passionneront pour la création contemporaine ou la gastronomie. Toutes ces facettes et bien d'autres créent l'identité de ce pays que chacun contribue à construire et à renouveler.

tion doit refléter les aspirations démocratiques d'une société, à travers une représentation politique et un véritable Pouvoir local. Une "Collectivité territoriale du Pays Basque" permettra aux citoyens d'exprimer leurs choix d'avenir et d'élire les représentants du territoire dans lequel ils vivent.



### **Un territoire qui unit**

Cette passion, aux formes multiples, est un formidable ciment qui unit et donne envie vivre et agir ensemble. Cette capacité d'union, c'est la force de ce pays. Une communauté de volonté et de destin doit exister sur le plan politique. Les institutions doivent refléter cette réalité sociale au lieu de représenter des espaces artificiels ou inadaptés comme les « Pyrénées Atlantiques » ou l'Aquitaine. Ce département créé sous la Révolution, sur des critères aujourd'hui dépassés, avait déjà pour ambition de diluer les spécificités basque et béarnaise. Une institu-

### **Une telle institution est-elle possible ?**

Le Pays Basque est un petit territoire. Paradoxalement, c'est aussi un atout. Nous sommes 290 000 habitants, dotés d'un niveau de vie satisfaisant. De quoi donner une réelle capacité de financement à une collectivité territoriale spécifique. Sur la base de la contribution fiscale des habitants du Pays Basque, en 2008, l'institution décentralisée que nous défendons pourrait disposer d'un budget annuel d'environ 485 millions d'euros, hors compétences transférées au titre des expérimentations.

## **Budget Collectivité Territoriale du Pays Basque : 485 000 000 €**

Notre proposition institutionnelle de 2009 repose essentiellement sur une fusion des compétences d'un département et d'une région. En 2011, le calcul de l'ordre de grandeur du budget de notre Collectivité Territoriale comprend les étapes suivantes :

### **1- la part basque de la fiscalité locale qui revient au département et à la région.**

Pour y arriver, il a fallu comptabiliser la fiscalité locale des 158 communes du Pays Basque.

(taxe 2009 source <http://www.impots.gouv.fr>)

Part basque départementale : 82 965 657€

Part basque régionale : 23 561 491€

### **2- Application du ratio : budget total / fiscalité directe**

Calcul sur la base du budget primitif 2011 du Conseil Général (site du Conseil Général). Le budget total s'élève à 750 248 004 €.

La fiscalité directe ou contributions directes représentent 22,6% de la totalité des recettes.  $100 : 22,6 = 4,42$

Budget département Pays basque :  $82\,965\,657\,€ \times 4,42 = 366\,708\,200\,€$

Calcul sur la base du budget primitif 2011 du Conseil Régional (site du Conseil Régional). Le budget total s'élève à environ 1 319 000 000. La fiscalité directe représente 20% de la totalité des recettes.  $100 : 20 = 5$ .

Budget Région Pays Basque :  $23\,561\,491\,€ \times 5 = 117\,807\,450\,€$

### **3- Budget Collectivité Territoriale du Pays Basque**

Total cumulé :  $366\,708\,200 + 117\,807\,450 = 484\,515\,650\,€$

Cela donne un ordre de grandeur d'une CTPB, avec les compétences d'un département et certaines compétences régionales qui oscillerait entre 366 708 200€ et 484 515 650€ pour 2011.



Aujourd'hui, cette envie de vivre et construire ensemble est à l'origine d'un programme d'aménagement et de développement de notre territoire. Il s'agit de Pays Basque 2020.

Mis à part les investissements dans les grandes infrastructures de communication d'un territoire, les autres types de dépenses sont fonction de la demande sociale, et donc, souvent, de la population. Autrement dit : le niveau des dépenses est proportionnel à celui des recettes. Les dépenses en matière économique dépendent en priorité du nombre d'entreprises. Les dépenses sociales dépendent du nombre de bénéficiaires. Les dépenses culturelles dépendent du nombre d'acteurs culturels. Les dépenses dans le domaine environnemental sont également en partie liées au nombre d'usagers ou d'entreprises concernés. Contrairement au département des Landes, le Pays Basque, par sa petite taille et la densité de sa population, est un territoire favorisé. Les dépenses en infrastructures y sont limitées.



Notre logique de développement n'est pas celle de la « puissance », inadaptée au Pays Basque nord, qui pousse souvent à la concurrence et à la conquête.

Cette logique de « puissance » pousse à la création de grandes collectivités aux budgets conséquents pour financer quelques projets de grande envergure. A l'arrivée, des initiatives qui par leur dimension ont souvent des difficultés à s'autofinancer. Certaines réalisations

### **La Rioja, un territoire historique prospère de 315 000 habitants**

Ce territoire proche de la Communauté autonome basque est la région la moins peuplée d'Espagne avec 315 000 habitants. Sa petite taille affecte-t-elle son niveau de vie ? Pas du tout ! Sur la base de la richesse créée par habitant, La Rioja est actuellement la 7ème région la plus riche d'Espagne derrière les îles Baléares, un autre territoire à taille modeste. La Navarre avec 630 000 habitants est classée 3<sup>ème</sup>. A contrario, l'Andalousie, la région la plus peuplée est avant dernière du classement. En France, des petits territoires sont également en très bonne santé économique. L'Alsace, la 13ème région en nombre d'habitants, est la 4ème région la plus riche de France. Champagne-Ardenne se situe au 18ème rang au

classement de la population mais en 5ème position pour la production de richesse par habitant.

L'importance d'un pouvoir local fort est mis en évidence par le classement des « régions capitales » qui bénéficient des investissements prioritaires de l'Etat. L'Île-de-France qui a traditionnellement été privilégiée par les gouvernements français successifs surclasse de très loin toutes les régions françaises. En 2005, elle produisait 42 167 € / habitant alors que Rhône-Alpes, deuxième région de France, était à 27 581 € / habitant. En Espagne, la communauté autonome de Madrid est également très bien classée, en deuxième position, mais tout de même, derrière la Communauté autonome basque !

deviennent même des gouffres financiers. Et dépendent de centres de décisions lointains, de Paris ou Bordeaux notamment.

Petit par sa géographie et sans véritable métropole, le Pays Basque nord doit répondre à deux enjeux majeurs :

- la demande d'une société civile dynamique, entreprenante et heureusement solidaire, qui nécessite de concentrer les priorités sur notre territoire,
- la proximité avec la Communauté autonome basque (CAB / Euskadi), pilier économique et financier de l'arc atlantique européen. La Communauté autonome basque, rapportée aux régions françaises, serait aujourd'hui la 2<sup>ème</sup> région la plus prospère de France.

### **Le Pays Basque nord : Une société civile dynamique**

Le Pays Basque nord connaît, comme tout territoire, handicaps et atouts. Les tensions sur le marché du foncier, la faiblesse des infrastructures technologiques et de recherche pénalisent l'économie productive de ce territoire qui se

trouve à l'écart des grandes zones de développement de l'Est européen. Il bénéficie en revanche d'une bonne qualité de vie qui lui confère une certaine attractivité. Son principal atout : une société civile active, dynamisée par l'attachement au pays, dans son tissu économique, culturel et social. Le Pays Basque nord doit compter avant tout sur lui-même et sur la première zone de développement de l'Arc atlantique qu'est devenu le nord de l'Espagne, avec, en son cœur, Euskadi et la Navarre.

#### **Les carences de « Pays Basque 2020 »**

Depuis 2005, près d'un millier de personnes ont participé à la démarche prospective « Pays Basque 2020 » sur l'avenir du Pays Basque nord. Elle est la suite de « Pays Basque 2010 ». Des responsables associatifs, des entrepreneurs, des syndicalistes, des responsables administratifs et politiques, des jeunes et tous ceux qui passionnés par l'avenir de ce territoire, ont élaboré un vaste projet collectif qui concerne de nombreux aspects de la vie locale : le soutien aux entreprises, l'amélioration des services liés à la santé et à d'autres services sociaux, la sensibilisation et la formation des personnes et des entreprises au développement



durable... Au total : 34 programmes pour un budget prévu en théorie de 220 millions d'euros, jusqu'en 2013.

Beaucoup serait à dire sur cette démarche dont la vertu première est d'exister. Elle démontre surtout la néces-



sité de créer une "Collectivité territoriale du Pays Basque". Et de dépasser les structures actuelles, trop souples pour être efficaces, comme le « pays » Pays Basque (conseil des élus et conseil de développement).

### **Pourquoi dépasser la situation actuelle ?**

- L'enchevêtrement des niveaux de décision actuel, qui provoque la lenteur du financement public : la réalisation de ce programme nécessite très souvent l'accord de la Communauté d'agglomération du BAB, du département des Pyrénées Atlantiques, de la région Aquitaine et de l'État. Autant de partenaires à convaincre, souvent en concurrence entre eux. Au final, un dispositif de décision lent et peu efficace.
- La faiblesse des relations avec le Pays Basque sud et en particulier la Communauté autonome basque. Il s'agissait d'une ambition affichée. Mais faute de volonté politique et d'une véritable institution, ces relations progressent difficilement.
- Le manque d'efficacité de la démarche elle-même : plusieurs stratégies de développement ont également été

lancées à l'échelle de territoires comme la Basse-Navarre, la Soule ou différentes zones labourdines. Faute de moyens suffisants, elles manquent de coordination et d'ambition...

### **Une nécessité : un Pouvoir local fort**

Notre projet propose un Pouvoir local qui permettra d'assumer les compétences nécessaires au développement du Pays Basque, de donner un contenu réel à l'Euro-région basque, et de coordonner les démarches locales de développement et d'aménagement solidaire et durable.

### **Une constante : s'inscrire dans la légalité et l'évolution européenne**

La création d'un Pouvoir local fort s'inscrit dans la logique européenne. Au fur et

à mesure de l'unification européenne, les régions historiques des Etats européens sont également de plus en plus fortes. Tous les pays européens développent leur régionalisation. Dans ce sens, l'Union européenne a créé des fonds (financiers) pour développer les territoires ou renforcer la coopération transfrontalière.

En Pays Basque nord, depuis 2002, EAJ-PNB a défendu le projet d'une Collectivité territoriale spécifique. Cette institution s'inscrit pleinement dans le cadre constitutionnel en vigueur, à travers notamment la notion de « collectivité territoriale à statut particulier ». L'article 72 de la Constitution de 1958, révisée, dispose désormais : "Les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les régions, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74..."

Au cœur de notre projet institutionnel, deux idées simples : la fusion des compétences du Département et de la Région et des compétences spécifiques en matière de politique linguistique, d'aménagement foncier et de coopération transfrontalière.

### **Le territoire comme facteur de motivation ou cadre pertinent**

La réflexion menée par le Conseil de Développement a montré que le facteur de la motivation était important à l'heure de penser à une institution pour le Pays Basque. Qui d'autres que les élus basques seront motivés au maximum pour mener des politiques ambitieuses, en faveur de l'euskara, les relations transfrontalières ou promouvoir l'image du Pays Basque, capitale pour le tourisme par exemple. Ensuite, des thèmes comme le transport concernent en priorité la côte basque et le Labourd intérieur, mais aussi, l'arrière-pays, notamment la liaison St-Jean-Pied-de-Port-Bayonne.

### **La « fusion » des compétences Région / Département**

Sans rentrer dans le détail de ces compétences, il faut retenir que la « fusion » donnerait à notre Institution la plénitude des politiques publiques d'orientation, d'incitation, d'intervention et d'équipement qu'exercent aujourd'hui la région Aquitaine et le département des Pyrénées Atlantiques sur le territoire basque.

### **La condition indispensable de la volonté politique**

Tout d'abord, il ne faut pas oublier que la « fusion » des compétences est un préalable législatif et réglementaire, sans préjudice de la volonté et de l'ambition politiques propres à chaque collectivité, qui pousse les unes ou les autres à développer des politiques publiques et des modes d'intervention très différents. Pour le dire autrement, au-delà des textes et des compétences « fixés par la loi », il y a les élus et leur volonté. C'est ce qui fait précisément l'intérêt de la décentralisation et de l'autonomie...



Lorsque Charles Pasqua, à la tête du Conseil général des Hauts de Seine créa une université privée, ou que Renée Monory, président du conseil général de la Vienne, impulsa, seul, le Futuroscope, personne ne pensait que de tels projets, si peu conformes aux compétences départementales, pourraient sortir de terre... et être aujourd'hui cités en exem-



ÉCOLE SUPÉRIEURE DES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES AVANCÉES  
*L'Estia, école d'Ingénieurs de Bidart, à l'origine de nombreuses entreprises locales.*

ple dans l'Europe entière. Quand le Conseil régional de Bretagne prend l'initiative d'une politique linguistique en faveur du breton, on perçoit l'importance

de la volonté politique. Quand la région Poitou-Charentes devient numéro en terme de développement durable, ce n'est pas sans la volonté de ses élus.

### Sur les compétences « régionales »

La CTPB prendra ainsi en charge l'élaboration du Schéma « territorial » des transports, du schéma territorial d'aménagement et de développement du Pays Basque, qui prendrait la suite de Pays Basque 2010, le schéma territorial des formations et de l'apprentissage... La substitution du Conseil économique et social territorial du Pays Basque à l'actuel Conseil de développement assurera la participation des partenaires économiques, sociaux et associatifs d'Iparralde à l'élaboration des politiques publiques. La « fusion » des compétences apportera la cohérence indispensable aux aides économiques, qui sont aujourd'hui dispersées entre État, région, département et Europe. L'effet de synergie permettra le renforcement de « clusters » et de pôles d'innovation économique et technologiques.

La « fusion » permettra également la convergence des politiques d'investissement et d'équipement éducatifs, en cohérence avec les besoins en terme de formation professionnelle, d'apprentissage, d'enseignement supérieur et, bien sûr, d'emploi. A ce titre, le pilotage commun des investissements dans les collèges et les lycées ne pourra que générer des économies d'échelle et des gains d'efficacité, y compris dans la gestion des personnels non enseignants (TOS).

Les partenariats avec l'État seront simplifiés, au moins en terme de niveau de négociation, puisque le projet de CTPB s'accompagne impérativement d'une réorganisation des services de l'État en Pays Basque, suivant d'ailleurs la logique de rationalisation de la gestion publique. Le Pays Basque bénéficiera enfin d'une véritable logique de solidarités territoriales, à travers une approche unique de la politique de la ville, de l'implantation des services publics, de l'aménagement rural, des l'accompagnement des com-

## Une « Agence de développement » pour le Pays Basque

Actuellement, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Bayonne Pays Basque remplit de fait la fonction d'Agence de développement du Pays Basque. Il s'agit en effet du seul organisme couvrant l'ensemble du Pays Basque avec des moyens conséquents. Mais par sa structure, la CCI est une agence de développement « canada dry ». Cet organisme professionnel réunit certains acteurs de la vie économique : les entrepreneurs non artisans et les commerçants. D'autres acteurs majeurs de la vie économique actuelle sont absents de sa composition : les collectivités locales et les associations de développement foisonnantes en Pays Basque.

### Réunir tous les acteurs économiques

Le Conseil de développement a mené une réflexion sur l'avenir économique du Pays Basque nord, à l'horizon 2020. Plusieurs pistes de travail sont lancées : organisation en réseaux des principaux secteurs économiques, développement d'une agriculture et d'une pêche dura-

bles, élaboration d'une politique de marketing territorial, diffusion de l'innovation et du transfert de technologies, accompagnement des petites entreprises. Chacun de ces programmes est piloté par une structure différente.

Résultat global : une dispersion des énergies et une inefficacité dans l'action alors que l'étude et l'élaboration des projets méritent beaucoup mieux. En parallèle, une réorganisation des Chambres de Commerce et d'Industrie confèrera un rôle prédominant, au niveau régional. Le rôle de la CCI de Bayonne sera réduit du fait de la centralisation vers Bordeaux. Là encore, le renforcement du niveau régional légitime davantage sur le plan économique, la création d'une "Collectivité territoriale du Pays Basque".

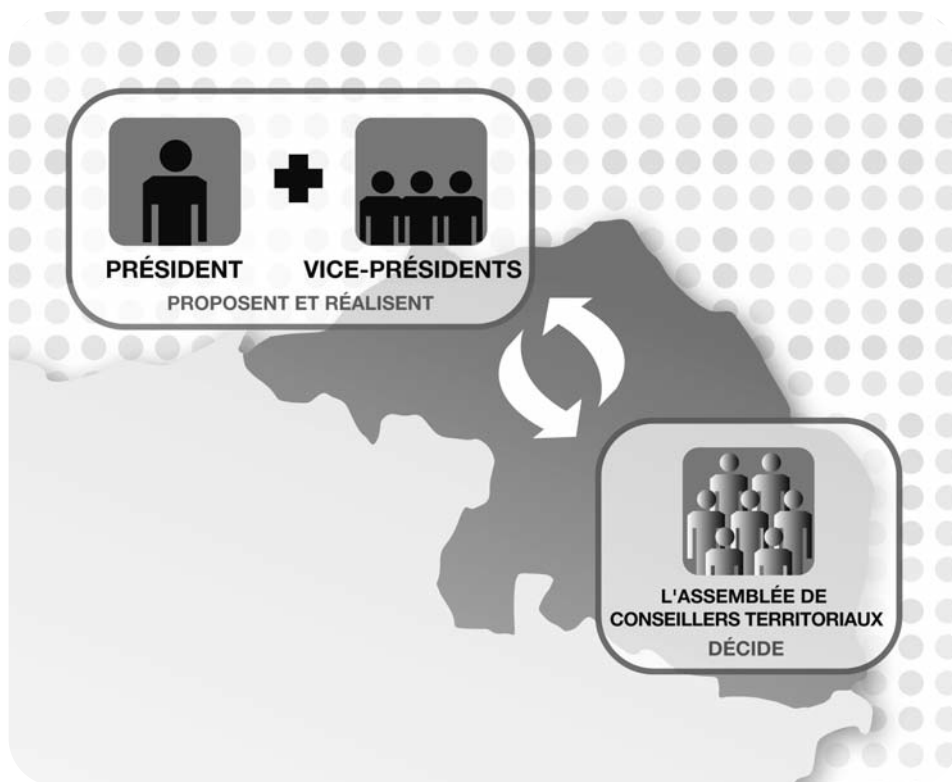
### Regrouper pour être efficace

L'heure d'agir est arrivée pour réorganiser le développement économique du Pays Basque nord. Partir de l'outil existant : la CCI pour parvenir à une véritable Agence

de développement économique. C'est la question d'un choix politique et d'une ambition qui est posée. Veut-on pour le Pays Basque, une structure, en capacité de réunir tous les acteurs de la vie économique : les professionnels, les institutions publiques, les associations de développement ?

Est-ce utile de définir quelques grands choix prioritaires pour le Pays Basque nord et les réaliser de façon coordonnée et efficace avec tous les acteurs concernés ?

Aujourd'hui quel sens cela a-t-il de confier l'innovation et le transfert de technologies à une structure alors qu'elle n'a aucun levier sur la formation professionnelle ou la structuration en réseau des principaux secteurs économiques ? Cette dispersion organisationnelle est préjudiciable à l'heure de réaliser les préconisations prévues. Sera-t-il suffisant de réaliser des projets ou d'obtenir des résultats ? Est-il possible de définir des priorités ?



munautés de communes et des communes elles-mêmes...

### Sur les compétences « départementales »

Si la marge de manœuvre est malheureusement plus étroite dans les politiques sanitaires et sociales (handicap, insertion, RMI/RSA, troisième âge, adoption, petite enfance...) qui induisent des budgets très lourds et des dispositifs souvent imposés par la loi, on peut imaginer qu'une collectivité territoriale unique développera des initiatives originales et innovantes, notamment en matière d'aide au logement, de prévention de santé publique, de solidarité entre générations. On peut imaginer des transferts de connaissances entre personnes retraitées et des entrepreneurs...

### La nouvelle « gouvernance »

La "Collectivité territoriale du Pays Basque" sera organisée pour satisfaire l'intérêt de tous, minimiser le clientélisme et répondre au mieux aux besoins de participation de la population. La "Collectivité territoriale du Pays Basque" sera composée d'un pouvoir exécutif autour d'un président et de conseillers par champs de responsabilité,

afin d'assurer une gouvernance digne de ce nom au sein de l'institution. Cela limitera la concentration du pouvoir, traditionnelle parmi les collectivités régionales et départementales. Aujourd'hui, le modèle décentralisé de droit commun concentre tous les pouvoirs exécutifs entre les mains d'une seule personne. Elle sera également composée d'une assemblée territoriale unique, afin de donner un sens à l'expression collective de la démocratie locale. Un Conseil économique et social prendra le relais de l'actuel Conseil de développement avec comme priorité maintenue : la valorisation et la participation active des acteurs locaux.

### Qui seront nos élus ?

L'assemblée territoriale sera composée de « conseillers territoriaux », élus selon un scrutin mixte : les 3/5<sup>ème</sup> des conseillers territoriaux seront élus sur un scrutin de liste à la proportionnelle. Cela favorisera la prise en compte des intérêts de l'ensemble du territoire. Les 2/5<sup>ème</sup> des conseillers territoriaux seront élus dans des circonscriptions de type « canton », au scrutin uninominal majoritaire pour préserver la proximité entre l'élu et les citoyens. Ce mode de scrutin doit assurer l'équilibre entre représentation du plu-

### Une organisation fondée sur les 3 provinces

L'actuel « pays » Pays Basque compte 290 000 habitants pour un territoire à la fois rural et urbanisé, littoral et pyrénéen. Le « pays » Pays Basque se justifiait en l'absence de collectivité locale couvrant l'ensemble d'Iparralde. Le « pays », en tant que territoire de projet, de mobilisation des ressources par la cohésion culturelle, l'intérêt à coopérer ensemble ou/et l'existence d'un bassin de vie doit répondre à ces impératifs de proximité.

Le Labourd, la Basse-Navarre et la Soule, provinces historiques du Pays Basque, auxquelles correspondent encore bien souvent des traditions intercommunales ou coutumières, doivent être demain les espaces pertinents pour développer un projet commun.

La Basse-Navarre n'est plus un bassin de vie, mais demeure un axe rural à mettre en valeur. 20 minutes séparent les deux pôles urbains St Palais et St Jean Pied de Port-Baigorri, soit une distance acceptable pour un trajet domicile-travail ou loisirs. Plusieurs enjeux :

L'emploi :

- Développer des emplois productifs ou non rémunérateurs et /ou de haut niveau technologique, pour croître le revenu moyen faible de cette zone, créer des complémentarités avec les revenus agricoles
- Développer l'emploi sur cet axe et créer une nouvelle zone d'attraction face à « la ville côte basque »
- Attirer ou fixer sur place les personnes qualifiées de l'intérieur bien souvent obligées de partir ailleurs.

Les services :

- Mutualisation des services à une échelle territoriale acceptable
- Amélioration de la qualité de vie et du pouvoir attractif

Le Labourd est la « ville du Pays Basque » au sens large, entre les noyaux urbains de la côte basque et la zone périurbaine. Une réflexion doit se mener pour fusionner les deux SCOTs actuels en un seul syndicat mixte pour gérer des questions comme les déplacements, les transports, le logement, l'emploi...



ralisme politique et stabilité gouvernementale. Les conseillers généraux et régionaux seront donc remplacés par des conseillers territoriaux.

### **Les limites de la décentralisation**

Pour bien comprendre, il suffit de rappeler qu'en France, les collectivités locales (régions, départements, communes, intercommunalités) s'administrent librement et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. La limitation est donc double : actuellement, elles ne peuvent « faire la loi », privilège qui appartient au seul Parlement, et elles ne peuvent édicter des normes générales et individuelles que dans le cadre des compétences fixées par la loi (ex. formation professionnelle, aide sociale, bourses aux étudiants, urbanisme...).

### **Les ouvertures des articles 37-1 et 72 de la Constitution**

1 - Article 37-1 de la Constitution : proposer au Législateur que certaines lois comportent des dispositions à caractère expérimental, pour déroger localement par exemple à certaines législations ou réglementations et tenir compte ainsi des besoins particuliers du Pays Basque. On pense naturellement à l'agriculture, le foncier, la coopération transfrontalière, mais pourquoi pas aussi en matière d'éducation (financement des ikastola, participation aux programmes...). Cette possibilité d'appliquer de façon différenciée la législation selon les territoires existe déjà depuis longtemps pour l'Alsace-Moselle ou dans les départements d'outre-mer (il suffit de lire les textes adoptés chaque jour par le Parlement ou le Gouvernement pour s'en convaincre !).

2 - Article 72 de la Constitution : solliciter du Parlement la possibilité de déroger à titre expérimental (pour un objet et une durée limités) aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice des compétences d'une collectivité. On pense à l'expérience réussie menée depuis quelques années par

l'Alsace avec la responsabilité totale de la gestion et de l'attribution des fonds structurels européens, qui représentent des millions d'euros. Mais aussi aux premières régions qui ont expérimenté, il y a 10 ans, le transport ferroviaire régional (régionalisation du TER). La loi sur la démocratie de proximité de 2002 a ouvert une option au profit des Régions intéressées par la gestion des aéroports et ports maritimes. De la même façon, le département d'Ille et Vilaine avait en son temps mis en place un dispositif d'insertion pour les plus démunis, dont l'Etat s'inspirera pour instituer le RMI...

### **Expérimentation locale : un vaste champ d'innovation**



Le droit à l'expérimentation est une terre encore largement inconnue, qui ne demande qu'à être découverte, labourée, ensemencée... Ses seules limites touchent aux libertés fondamentales (droit de vote, liberté de la presse...), aux grands principes constitutionnellement garantis (ex. laïcité) et bien entendu, aux compétences régaliennes (défense nationale, diplomatie...) ou déjà transférées à l'Union Européenne (prix agricoles, monnaie...). Ces domaines de compétence "régaliens" ne relèvent pas, à ce jour, des transferts ou des expérimentations réclamés dans le cadre de la "Collectivité territoriale du Pays Basque".

La "Collectivité territoriale du Pays Basque" se portera candidate pour une expérimentation dans au moins quatre

domaines, qui seront précisés et concertés avec l'Etat, selon le mécanisme constitutionnel adéquat et selon un calendrier parallèle à la mise en place de la réforme institutionnelle en Iparralde. L'expérimentation est donc le volet indispensable de la création de la "Collectivité territoriale du Pays Basque". Ces domaines sont aujourd'hui primordiaux, si l'on souhaite développer et pérenniser un Pays Basque moderne et enraciné.

### **Dans le domaine linguistique**

L'expérimentation portera sur l'adoption d'un statut régional pour l'euskera (langue basque).

### **Foncier agricole**

La transmission des exploitations agricoles est une question cruciale pour l'avenir de l'agriculture en Pays Basque. Ce territoire veut conserver des exploitations de taille humaine, renouvelées, à la fois compétitives et compatibles avec une production de qualité et le respect de l'environnement, mais également avec l'équilibre foncier de notre territoire rural. Or, la transmission du patrimoine foncier est, dans ce domaine plus encore que dans tout autre, tributaire des règles fixées par le code civil, qui accentuent le morcellement des terres et favorisent la pression des spéculateurs immobiliers. La "Collectivité territoriale du Pays Basque" pourrait demander, de façon expérimentale, à déroger à l'application du code civil sur ce point, en réactivant les règles de l'ancien droit foral basque sur la transmission.

### **Fonds structurels européens**

Depuis une dizaine d'années, la Commission Européenne réoriente sa politique régionale et ses outils financiers (FEOGA, FEDER, FSE) dans un souci d'équilibre et de développement des territoires les plus fragilisés de l'Union. Cette politique régionale privilégie de plus en plus les programmes d'initiatives communautaires ciblés et qui comportent un volet interrégional et transnational. Les régions atlantiques de l'Europe sont de moins en moins bénéficiaires des aides structurelles européennes. Et à ce jour, en France, l'administration d'État



monopolise la gestion et l'octroi des fonds structurels, même si une large concertation préside à l'élaboration des programmes. Il est pourtant indispensable qu'un pouvoir local, démocratique et représentatif, ait en charge la responsabilité de ces fonds et des programmes d'initiatives communautaires (ex. Interreg), sur le territoire d'Ipparralde. L'attribution de ces aides européennes ne doit plus être placée sous la tutelle de l'État.



La "Collectivité territoriale du Pays Basque" demandera donc, comme ce fut le cas pour la Région Alsace, à assumer pleinement, en tant que chef de file et seule responsable, la gestion des fonds structurels européens dans les années à venir. Elle pourra ainsi marquer ses propres priorités de développement et d'aménagement sur son territoire, au regard des orientations européennes (agriculture et développement durable, énergie, tourisme de qualité, égalité des chances, égalité hommes / femmes...)

### Formation supérieure et universitaire

A l'heure de la concentration des universités et une re-centralisation vers les métropoles régionales comme Bordeaux, EAJ-PNB prône une coopération avec les universités, les écoles de formation professionnelle du Pays Basque sud le monde universitaire et de formation professionnelle du nord en lien avec les syndicats patronaux, d'ouvriers du Pays Basque nord, toute une série de formations supérieures et universités sont à concevoir pour répondre en priorité au développement local.

## L'Euro-région basque : notre horizon

### Coopérer avec une région motrice

Une révision du Traité de Bayonne (franco-espagnol) permettra de créer des structures de coopération avec la Navarre et Euskadi. Noeud de communication européen, le Pays Basque sera doté d'un "comité des infrastructures trans-régionales". Il regroupera les institutions du Pays Basque nord, de la Navarre et d'Euskadi. Il participera conjointement aux négociations franco-espagnoles et aux travaux de la Commission de Bruxelles sur les grandes infrastructures de transport et de communication : LGV, aéroports, routes, liaisons maritimes, fibre optique, télécommunications mais aussi sur la gestion des déchets et de la protection du littoral : baie de Txingudi, falaises, Bidassoa, massif pyrénéen.

L'Union européenne favorise la création d'euro-régions. Le Pays Basque nord, la Navarre et la Communauté autonome basque constituent une Euro-région culturelle. Cette Euro-région basque doit être aussi un espace de projet pour coopérer. Répondre à l'économie d'Euskadi qui manque d'emplois qualifiés. Un label de qualité Pays Basque doit identifier nos produits agricoles et artisanaux. Nous devons bénéficier du savoir faire dans la recherche et la culture industrielle des Basques du sud. Nous devons coopérer pour devenir un territoire durable d'excellence. La Communauté autonome basque est un des leaders du réseau mondial des Gouvernements régionaux en faveur du développement durable. Nous devons tirer profit de la création et de la vitalité culturelles, notamment de capitales comme Donostia/San Sebastian ou Bilbao. Nous devons renforcer l'euskara, la culture basque et construire une région européenne avec vocation au trilinguisme : euskara, français, castillan.

Jusqu'à présent, nous étions le maillon faible de cette Euro-région. Avec la "Collectivité territoriale du Pays Basque", de nouvelles avancées seront possibles. Et notre territoire pourra évoluer au rythme de nos deux puissants voisins basque et navarrais.

### Optimiser les aides européennes

La "Collectivité territoriale du Pays Basque" négociera, signera, animera et financera des accords et des projets communs, au besoin avec le soutien de l'Union Européenne et ses fonds Interreg. La Conférence euro-régionale actuelle sera renforcée par trois organes majeurs pour répondre à trois enjeux d'avenir :

- le comité euro-régional des infrastructures de transport et de coopération
- le conseil économique, social et culturel euro-régional
- le conseil de la jeunesse de l'euro-région

A terme, les institutions représentatives des trois territoires basques négocieront la création d'une circonscription électorale unique pour les élections au Parlement européen.



## Vers l'autonomie fiscale ?

L'autonomie fiscale de la « "Collectivité territoriale du Pays Basque" » est une hypothèse de travail qui peut paraître illusoire dans le cadre corseté de la République française. Pourtant, l'efficacité du système fiscal des institutions basques du Sud rend inévitable la pertinence d'une adaptation de ce système en Pays Basque nord.



## Les principaux avantages du « *Concierto economico* »

Il s'agit, en fait, de mettre en œuvre les principes de rapidité, de cohérence et de transparence.

**Rapidité** : quasiment tous les impôts sont prélevés localement et sont immédiatement disponibles. La "Collectivité territoriale du Pays Basque" disposerait à Bayonne de l'argent récolté. Nos impôts ne transiteraient plus par Paris pour qu'ensuite dans l'anonymat, ils soient redistribués dans une multitude de fonds et de procédures administratives.

**Cohérence** : la "Collectivité territoriale du Pays Basque" disposerait d'un financement connu et immédiatement disponible pour l'affecter à l'ensemble de ses projets. Les élus locaux ne seraient plus dépendants du pouvoir des administrations d'État plus ou moins favorables aux projets locaux et plus ou moins ouvert à reverser localement les impôts perçus. Par exemple, une Collectivité territoriale décide d'implanter un laboratoire de recherche et la création ou le développement d'entreprises liées à ce secteur. Elle ne dépendra plus du risque de mésentente entre le ministère de la recherche et celui de l'industrie, le premier étant favorable à ce projet alors que le second le serait moins.

**Transparence** : lorsqu'un hôpital ou des logements publics se créent en Communauté autonome basque, les citoyens se rendent compte concrètement de l'affectation de leurs impôts. Actuellement, nos impôts sont perdus dans l'anonymat de la grande machine fiscale de Bercy. L'autonomie fiscale équivaut également à une "proximité fiscale" qui contribue au sentiment citoyen d'appartenance à une société.

**Harmonisation** : la pression fiscale globale basque correspond à la pression fiscale globale espagnole. Lorsqu'un taux d'imposition baisse, il est compensé par l'augmentation d'un autre taux d'imposition.

## Pour une "conférence territoriale des services publics"

Le projet institutionnel de "Collectivité territoriale du Pays Basque", tel que proposé par EAJ-PNB, prévoit donc :

- Une "Conférence territoriale des services publics", qui regroupera, sous la coprésidence de l'État et de la "CTPB", les représentants des intercommuni-

ces services en Pays Basque, entre les différents acteurs publics concernés, comme dans l'hypothèse des anciens contrats de plan État-Région ou des contrats d'objectifs entre l'État et Réseau Ferré de France par exemple.

L'avenir de nos services publics est une affaire trop sérieuse pour que la population du Pays Basque, à travers la future Collectivité territoriale spécifique notam-



tés (communautés de communes, communauté d'agglomération BAB), et les établissements, agences ou entreprises publiques concernées (Agence régionale hospitalière, université, pôle emploi, SNCF, France Telecom, La Poste, entreprises concessionnaires...). Elle comptera également avec la présence des Communautés autonome et forale d'Euskadi et de Navarre ou des députations forales concernées.

- La saisine obligatoire de cette "Conférence territoriale des services publics" sur tout projet de suppression, de modification ou de réorganisation susceptible d'affecter tout ou partie du territoire du Pays Basque. Elle émettra un avis public, préalable à toute décision définitive.
- La Conférence territoriale des services publics émettra également un avis préalable à tout projet de convention ou de partenariat relatif à l'implantation de

ment, soit tenue à l'écart des orientations et des grandes décisions la concernant. Les services publics structurent le territoire. Leur implantation, leur répartition, leur organisation, leurs conditions d'accès sont donc fondamentales pour le Pays Basque.

Les services publics, qui recouvrent des équipements ou des politiques répondant à des besoins d'intérêt général, sont pris en charge par des organismes publics ou, sous forme de concession, par des organismes privés. Ils sont également indispensables à la cohésion sociale et territoriale d'un pays. La "Collectivité territoriale du Pays Basque" (CTPB), qu'EAJ-PNB appelle de ses vœux, sera un partenaire et un acteur prioritaire de ces services publics.



## Pas de taille optimale

Les autres pays européens n'ont pas défini de taille optimale à l'heure de configurer leur régions. Les « petites » régions cohabitent avec de vastes ensembles sans remise en cause de cet équilibre. Et pour cause. Les résultats démontrent que la taille n'est pas un handicap sur la prospérité d'un territoire. Bien au contraire. D'autres cri-

tères sont fondamentaux : l'importance du pouvoir de décision, y compris au niveau financier, la situation géographique. En France, un rééquilibrage budgétaire est indispensable au profit des régions françaises. Le véritable enjeu pour renforcer les régions n'est pas de les agrandir pour concentrer, mais de concentrer les finances

publiques dans les régions pour les renforcer. Toutes ces petites régions présentées ci-dessous sont parmi les plus riches d'Europe. Elles disposent d'un pouvoir local beaucoup plus fort. Le cas extrême concerne les Iles Aland qui disposent d'un statut d'Etat associé à la Finlande.

### Quelques exemples : classement des régions européennes PIB/habitant, en 2005

Territoire	Pays	Nombre d'habitants	Classement national par région richesse par habitant	Classement nombre d'habitants dans leur pays	Classement européen richesse par habitant 205 régions européennes
Val d'Aoste	Italie	126 000	6ème sur 20	dernier	36ème
Brême	Allemagne	660 000	2ème sur 16	dernier	12ème
La Rioja	Espagne	315 000	6ème sur 18	dernier	62ème
Iles Baléares	Espagne	675 000	5ème sur 18	15e sur 18	51ème
Navarre	Espagne	550 000	3ème sur 18	16e sur 18	31ème
Salzbourg	Autriche	526 000	2ème sur 9	7ème sur 9	16ème
Vorarlberg	Autriche	362 000	3ème sur 9	8ème sur 9	22ème
Groningue	Pays-Bas	573 000	1ère sur 12	9ème sur 12	8ème
Aland	Finlande	26 711	1ère sur 20	dernière	17ème

En revanche, toutes les régions françaises régressent dans ce classement européen.

### Voici le classement des 5 premières d'entre elles.

Région	Nombre d'habitants	Classement européen richesse par habitant	Evolution
Ile de France	10 952 000	6ème	-1
Rhône-Alpes	5 645 000	56ème	-6
Provence Alpes Côtes d'Azur	4 500 000	72ème	-10
Alsace	1 730 000	75ème	-20
Bretagne	2 906 000	81ème	-11

 EAJ/PNB ren berriak jarrai ezazue / Suivez l'actualité d'EAJ/PNB sur : [www.eaj-pnb.eu](http://www.eaj-pnb.eu)

### ARGIBIDEAK ETA HARPIDETZA RENSEIGNEMENTS ET ABONNEMENT

25, rue Thiers Karrika - 64100 BAIONA - tél. 05 59 46 15 34  
fax 05 59 59 54 84 - e-mail : [contact@eaj-pnb.eu](mailto:contact@eaj-pnb.eu) - site : <http://www.eaj-pnb.eu>  
Lan tenoreak / Heures de permanence : du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h

### URTEKO HARPIDETZA / ABONNEMENT ANNUEL 20 EUROS Présidents des Herri Buru Biltzar :

Baiona-Angelu-Biarritze / Bayonne-Anglet-Biarritz : **Ramuntxo Camblong** 06 19 97 15 75 [rxocamblong@hotmail.fr](mailto:rxocamblong@hotmail.fr).  
Baxe-Nafarroa-Xiberoa / Basse-Navarre-Soule : **Jean-Léon Larre**. Hendaia / Hendaye : **Marinette Aprendisteguy** 05 59 20 73 31.  
Lapurdi Barnekalde / Labourd intérieur : **Peio Etxeleku**. Donibane Lohitzun / Saint-Jean-de-Luz : **Jean-Pierre Etxeverri**.



**Euzko Alderdi Jeltzalea**  
**Parti Nationaliste Basque**

 **IMPRIM'VERT®**  
**Arizmendi inprimategia**

**D. Garazi** - RCS B 410 647 986